



Mardi 4 avril 2023

## Une résidence universitaire de 233 logements inaugurée à Gradignan

La résidence Claudette-Colvin est le fruit d'une collaboration entre le Crous et le bailleur social Mésolia.



Elle porte le nom de cette militante américaine des droits civiques qui, en 1955, avant même Rosa Parks, avait refusé de céder son siège à une personne blanche dans un bus, violant ainsi les lois ségrégationnistes en vigueur dans les états du sud des États-Unis. Livrée à la fin de l'été, à temps pour la rentrée, la résidence universitaire Claudette-Colvin a été inaugurée, ce lundi 3 avril, en présence de nombreuses personnalités.

Située à Gradignan, à proximité du campus, de la rocade et des transports en commun (Lianes 10, ligne 21), elle dispose de 233 studios meublés destinés aux étudiants boursiers. D'une superficie de 15 à 20 m<sup>2</sup>, les studios sont équipés d'un lit, d'un bureau, de placards de rangement, d'un espace de cuisine avec un réfrigérateur et d'une plaque électrique. La salle

d'eau avec toilettes est composée d'une douche et d'un lavabo. Ils sont tous dotés de la fibre et d'un accès Internet. 30 % des studios ont un balcon.

### **Vidéosurveillance**

Par ailleurs, les étudiants bénéficient d'une laverie et d'un espace commun pour se retrouver. À l'extérieur, la résidence propose 31 places de parking et un garage à vélos sécurisé. Elle est accessible par contrôle d'accès et dispose d'une vidéosurveillance. Le loyer mensuel est de 367 euros (toutes charges comprises, eau, électricité, chauffage, Wifi). Réalisé par le bailleur social Mésolia, ce nouvel ensemble qui vient muscler le dispositif locatif du Crous a été conçu par l'architecte Philippe Séjourné.

Il s'agit en l'occurrence de la première collaboration entre Mésolia et le Crous Bordeaux-Aquitaine. Le montant global de cette opération se monte à 12,725 millions d'euros, dont 298 000 euros apportés en fonds propres par Mésolia. Financée en plan locatif social (PLS), cette résidence universitaire a reçu le soutien de deux opérateurs majeurs, la Caisse des dépôts et consignations (11,262 millions d'euros) et la Région Nouvelle-Aquitaine (1,165 million d'euros).